



## **Assemblée générale ordinaire 2017**

### **Invitation**

**Assemblée générale annuelle d'APEROvronnaz**

**8 avril 2017 - 17h00**

**Couvert de Tourbillon - Parking de Loutze - Ovronnaz**

### **Cahier de l'assemblée**

- 1. Ordre du jour**
- 2. PV de l'AG du 8 octobre 2016**
- 3. Rapport du président**
- 4. Comptes 2016 et budget 2017**
- 5. Rapport des vérificateurs des comptes**
- 6. Comité**
- 7. Procuration**

Nous espérons vous voir nombreux à Ovronnaz.  
Avec nos cordiales salutations et à bientôt !

Votre comité.

**Assemblée Générale Annuelle du 8 avril 2017 - 17h00**  
**Couvert de Tourbillon, Ovronnaz**

**Ordre du Jour**

1. Bienvenue
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 8 octobre 2016
4. Etat des membres, adhésions, exclusions
5. Rapport du Président
6. Rapport du Trésorier, comptes 2016
7. Rapport des Vérificateurs des comptes
8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité
9. Participation financière au Sentier Botanique de la Seya
  - a) Présentation du projet
  - b) Discussion et vote sur la proposition du Comité pour une participation de CHF 2'500.- max. pour le financement d'une table de piquenique au sommet de la Grande Garde.
10. Budget 2017
11. Fixation du montant de la cotisation 2017
12. Votation du Budget
13. Élection du comité et du président (élus en 2015 pour deux ans)
14. Taxe de séjour et d'Hébergement : point de la situation et procédures
15. FVSR2 – information sur la réunion cantonale du 18 mars
16. Divers et questions
17. Clôture de l'assemblée
18. Apéro

Avant le traditionnel apéro, nous aurons le plaisir d'entendre des représentants des communes de Leytron et Chamoson nous parler des défis que doit affronter le secteur touristique et nous présenter les lignes directrices et l'organisation touristique intercommunale Leytron/Chamoson.

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 octobre 2016,  
Salle Polyvalente de Chamoson**

**1. Bienvenue**

La séance débute à 17h10 en présence d'environ 120 membres représentant 70 voix, 42 membres sont excusés et représentés par procuration.

M. Charly Teuscher souhaite la bienvenue à tout le monde, particulièrement à M. Claude Crittin, Président de la commune de Chamoson qui nous reçoit ce jour dans ses locaux, M. Crittin est remercié pour son hospitalité.

Dans son allocution de bienvenue M. Crittin nous décrit les synergies qui vont être engagées entre les communes de Leytron et Chamoson dans le domaine touristique. Chamoson sera chargé de la promotion du tourisme en plaine alors que Leytron sera en charge d'Ovronnaz et des Mayens de Chamoson. Il nous explique aussi les grandes difficultés d'application de la LAT dans les communes valaisannes.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

**3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 19 septembre 2015**

Le PV de l'assemblée est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

**4. Etat des membres, adhésion, exclusion**

APEROvronnaz compte 275 membres à ce jour, après exclusion de certains membres. Nous avons dû malheureusement exclure 15 membres selon l'article 5c des statuts de l'Association pour défaut de paiement de la cotisation.

**5. Rapport du Président**

Chaque membre a reçu le rapport du Président, joint à la convocation de ce jour.

**6. Evocations des relations avec les autorités communales**

Le Comité d'APEROvronnaz a écrit, en date du 25 juin 2016, à la Commune de Leytron pour tenter de renouer les relations tumultueuses et difficiles, nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour. L'Association se considère comme un partenaire économique de la station. La Commune ne semble pas le voir ainsi.

**7. Adhésion à la SDO : point de situation**

Lors de notre dernière AG du 19 septembre 2015, la décision a été prise à l'unanimité de demander formellement l'adhésion de notre association à la SDO. A ce jour nous n'avons pas reçu de réponse. Selon l'OT une AG extraordinaire de la SDO devrait être convoquée avant la fin de l'année 2016 pour adopter de nouveaux statuts. (Note post PV : fin janvier 2017, cette assemblée ne s'est pas encore tenue.

**8. Taxe de séjour et d'Hébergement : point de la situation**

M. Nobert Gisler présente le nouveau règlement datant du novembre 2015, ce dernier a été validé par l'assemblée primaire à Leytron le 18 novembre 2015 (111 voix, 2 oppositions et 29 abstentions), puis validé le 26 mars 2016 par le Conseil d'Etat.

Les factures pour les taxes de séjours ont été envoyées le 30 août 2016, les réclamations ont un effet suspensif. Donc ceux qui ont envoyé une réclamation ne

paiement pas la Taxe jusqu'à ce que la réponse de la commune leur soit parvenue. Dans ce cas il ne sera pas compté l'intérêt de retard de 5 %.

Le délai de réclamation pour contester le montant de la facture est échu.

25 réclamations ont été envoyées à la Commune et un recours a été déposé auprès du Conseil d'Etat.

Rappel des points contestés :

- Exonération des propriétaire R2 habitant Leytron
- Le nombre de pièces (l'inventaire présente des erreur avérées).
- La prise en compte des petites pièces de moins de 10m<sup>2</sup>.
- Manque d'indication sur l'affectation et l'utilisation de la taxe

APEROVronnaz a mandaté un avocat à Martigny, pour l'élaboration d'un avis de droit, puis pour interjeter recours auprès du Conseil d'Etat sur le cas exemplaire du Président, M. Charly Teuscher, ce cas portant sur tous les points contestés. Bien entendu cette procédure a été engagée avec l'aval du Comité dont une délégation a rencontré l'avocat avant qu'il se déclare unanimement d'accord que les frais soient pris en compte par l'association.

Le président explique que ce mode de faire a été retenu en raison des délais de 30 jours pour engager le recours, il fallait donc se décider rapidement.

Le recours est actuellement en mains du Conseil d'Etat, la Commune doit de prononcer sur notre argumentation.

Les coûts de recours et les frais d'avocat sont couverts par nos avoirs. Les frais de recours demandé par le Conseil d'Etat et pour le Tribunal Cantonal sont de CHF 600.- chacun plus les honoraires d'avocat.

La dépense pour une éventuelle action auprès au Tribunal Fédéral, le cas échéant pas avant 2018, ne peuvent être estimés en l'état actuel des causes.

Un membre de l'assemblée remercie le président de s'être porté volontaire pour que son cas personnel soit utilisé pour interjeter un recours qui, en cas de gain de cause profitera à tous les propriétaires R2.

Un autre membre de l'Assemblée propose de voter une autorisation au Comité pour poursuivre la procédure jusqu'au Tribunal Cantonal. Pour une éventuelle procédure auprès du Tribunal Fédéral, une nouvelle assemblée devra en débattre ultérieurement.

**L'AG accepte cette proposition à l'unanimité moins une abstention.**

#### **9. Taxe sur les Résidences secondaires : point de la situation.**

Le président de la SDO a indiqué que taxe sur les Résidences secondaires provisoirement suspendue en 2014 sera introduite ultérieurement. Le total de la TS et de la TR2 devrait être plafonné à un total maximum de CHF 1'500.- par R2.

#### **10. Discussion sur le montant de la cotisation 2017**

M. Philippe Freléchoux, trésorier, présente les comptes de l'Association,

Les frais actuels pour l'année en cours se montent à Fr. 3'250.-, sur lesquels il faudrait ajouter les frais de recours d'env. 2'600.--.

Les comptes de l'Association étant sains, le trésorier propose de maintenir la cotisation à Fr. 30.-.

Etant donné que l'exercice se termine au 31 décembre, les comptes révisés seront soumis à l'approbation des membres lors de la prochaine AG de 2017.

#### **11. Date et lieu de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 8 avril à 17h00, lieu à confirmer.

#### **12. Divers et questions**

Un membre de l'assemblée nous fait part de sa déception par rapport à la diminution des avantages que procure l'abonnement de saison ski qui ne donne plus la possibilité d'avoir des rabais dans d'autres stations.

#### **13. Allocution d'un invité officiel**

Présentation de M. Luc Felley :

M. Luc Felley est vice-président de la CVT, Président de la Commune de Champéry et ancien Commandant de Corps.

Les points abordés par M. Luc Felley sont l'organisation de la Chambre Valaisanne du Tourisme, les défis du tourisme en Valais, la politique cantonale du tourisme.

Suite au débat et questions de nos membres, M. Luc Felley relève les points suivants :

- Créer un groupe de travail, par exemple Champéry a créé des groupes de travail (les agriculteurs, les résidences secondaires, ...)
- C'est « quoi » Ovronnaz, qu'est-ce que l'on veut ? (de l'animation et du bruit ou un endroit calme pour se reposer ?)
- Crever l'abcès et tous tirer sur la même corde.

#### **14. Apéro**

La séance se termine à 19h35.

M. Charly Teuscher remercie tous les membres, également M. Luc Felley pour leur participation.

Un apéro est offert à toutes les personnes présentes.

Laurence Brunner, Secrétaire

Charly Teuscher, Président

## Rapport du Président

Ce rapport porte sur la période du 8 octobre 2016, date de notre dernière assemblée au 31 décembre 2016 date de la fin de l'exercice. Pour une bonne information des membres, j'y ai ajouté quelques éléments survenus après la fin de l'exercice.

Nous avons mandaté notre avocat pour interjeter un deuxième recours auprès du Conseil d'Etat, cette fois non sur la base de la facture TS/TH, mais sur la base d'une décision de la commune sur une réclamation de l'un de nos membres. Si nous avons sélectionné ce cas, c'est qu'il est particulièrement exemplaire puisqu'il prend en compte deux chambres de 4,5 m<sup>2</sup> comme ayant chacune une capacité d'hébergement de deux adultes.

Comme le premier recours cette deuxième procédure est en mains du Conseil d'Etat qui doit se prononcer. Aux dernières nouvelles le Conseil d'Etat a suspendu les procédures de recours en raison du fait que deux autres recours directs au Tribunal Fédéral ont été interjetés par un propriétaire de Loèche-les-Bains et un autre de Bellwald avec la participation de l'association de Goms. Dès lors le Conseil d'Etat a décidé d'attendre l'issue de ces procédures avant de se prononcer sur nos recours, car les décisions à venir du Tribunal Fédéral pourraient éventuellement induire des modifications règlementaires dont le Conseil d'Etat devra tenir compte.

A ce jour nous n'avons pas plus de détails et ne connaissons pas les déterminations de la commune sur l'argumentations des deux recours que nous avons engagés.

Notre adhésion à la SDO reste en suspens dans l'attente de la mise sur pied d'une nouvelle organisation pour la gestion du Tourisme regroupant Chamoson et Leytron.

Tous les membres ont été régulièrement tenus informés par e-mail des nouvelles touchant à la station et à nos activités. Le site [www.aperovronnaz.ch](http://www.aperovronnaz.ch) et la page Facebook sont régulièrement mis à jour par le soussigné

### 2017

Lors d'un entretien accordé à notre membre du Comité Monsieur Norbert Gisler, le Président Monsieur Patrice Martinet a décidé de nous offrir la location du couvert qui constitue le seul lieu suffisamment grand en station pour accueillir notre assemblée.

Ce geste est très apprécié et nous en remercions le Président.

Nous saluons avec une grande satisfaction les progrès significatifs ainsi effectués dans le cadre de nos relations avec l'Autorité communale.

Votre Comité s'est réuni le 11 mars 2017 pour préparer cette assemblée à cette occasion Messieurs les Conseillers Communaux de Leytron et Chamoson Alexandre Crettenand et Christophe Michellod nous ont présenté les nouvelles lignes directrices en matière touristique et l'organisation intercommunale chargée de les mettre en œuvre. Une démarche est en cours pour qu'un membre du Comité d'APEROVronnaz soit le représentant de notre association auprès de cette nouvelle organisation intercommunale.

## Comité 2017

Président	Charly TEUSCHER
Vice - Président Analyse et Traduction	Norbert GISLER
Secrétaire	Laurence BRUNNER
Trésorier	Philippe FRELECHOUX
Logistique	Nicola BELSITO

Monsieur Norbert GISLER prend la fonction de Vice-Président en remplacement de Madame Isabelle Varenne et de Monsieur Yann RODUIT qui ont demandé à être relevé de leur fonction en raison de fortes surcharges de travail dues à leurs occupations professionnelles.

Monsieur Jean-Marie RACINE, vérificateur des comptes, a également demandé à être relevé de sa fonction.



## Budget et fixation de la cotisation 2017

Rubriques		Budget 2015/2016	P & P 2015/2016	Budget 2017 Cot. 30.-
Sources		AG 19.09.2015	Comptabilité 1.9.15- 31.12.16	AG 08.04.2017
Cotisations		9'000.-	9'029.95	8'000.00
Dons		1'000.-	360.25	300.00
Cotisations 2017 (c.c.)		-	60.-	-
Intérêts bancaires		-	2.60	-
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>10'000.-</b>	<b>9'452.80</b>	<b>8'300.00</b>
Frais Assemblée		1'500.-	2'561.35	1'500.00
Avis de droit		6'800.-	4'524.00	6'000.00 <sup>1)</sup>
Cotisations externes		500.-	800.00	600.00
Frais administratifs et déplacements		1'200.-	1'796.30	1'400.00
Table Grande Garde		-	-	2'500.00
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>10'000.-</b>	<b>9'681.65</b>	<b>12'000.00</b>
<b>Résultat exercice</b>		<b>0</b>	<b>- 228.85</b>	<b>- 3'700.00</b>
<b>Fonds (BCVs) 31.12</b>		<b>+ 5'813.70</b>	<b>+ 5'584.85</b>	<b>+ 1'184.85</b>
PhF/03.01.2017				

1) Dépendra d'un éventuel recours au Tribunal Cantonal comme autorisé par l'AG du 8.10.2016.





## Attestation des Réviseurs aux comptes 2<sup>ème</sup> exercice 2015/2016

En date du jeudi 16 février 2016, au Charly's à Vevey (lieu mythique en relation avec notre Président et médian entre Sion et Nyon), Madame Arlette Borgeaud et Monsieur Jean-Marie Racine ont révisé, selon le mandat confié par l'Assemblée générale, les comptes 2015/2016 de l'Association de l'APEROvronnaz, en présence du Trésorier M. Philippe Freléchoux.

Selon les us et coutumes dûment établis, ils ont contrôlé par sondage un certain nombre de pièces et vérifié l'ensemble des chiffres qui vous sont présentés à ce jour. **Le faible déficit de l'exercice en cours, soit CHF 228.85**, correspond aux chiffres audités. Compte tenu du report de bénéfice de l'exercice antérieur, **le solde au 31.12.2016 de la BCVs se monte bien à CHF 5'584.85** et sera reporté à nouveau.

Nous relevons avec plaisir que la comptabilité est très exactement tenue et que le Trésorier a pu répondre à toutes les questions qui lui ont été posées. Ainsi que lors du précédent exercice, il a pu s'appuyer sur une excellente collaboration avec Madame Laurence Brunner, Secrétaire, responsable du Secrétariat et du listing de contrôle des Membres de l'APEROvronnaz, il lui en sait gré et la remercie cordialement.

Compte tenu de tous ces éléments, nous vous proposons d'accepter les comptes qui vous sont présentés pour ce 2<sup>ème</sup> exercice de l'Association et de donner décharge au Trésorier pour l'exercice 2015/2016 avec tous nos remerciements. Et en lui souhaitant un 3<sup>ème</sup> exercice 2017 aussi bon et équilibré que celui que nous venons de boucler !

Vevey, le 16 février 2017, les Réviseurs nommés par l'Assemblée Générale :

  
Arlette Borgeaud, Sion

  
Jean-Marie Racine, Vevey





# APEROVronnaz

## Assemblée générale annuelle du 8 avril 2017

### PROCURATION

NB : une seule procuration par résidence

<b>NOM (s)</b>		
<b>Prénom (s)</b>		

Ne pouvant assister à l'assemblée générale extraordinaire 2016 d'APEROVronnaz du 8 octobre 2016, le/les soussigné(s), donne(nt) procuration pour agir en mon/notre nom lors de l'assemblée à

<b>NOM</b>	
<b>Prénom</b>	

NB : le mandataire doit être membre de l'APEROVronnaz, il présentera cette procuration au comité lors de l'AG.

ou, à défaut, (mettre une croix)

à un membre du comité qui votera en mon nom en faveur des recommandations ou des propositions du comité. Dans ce cas envoyer la procuration avant l'AG à Charly Teuscher, 2 quai Maria-Belgia, 1800 Vevey

Lieu .....

Date .....

Signature(s) .....

**NB :** Par mesure de simplification un simple e-mail communiquant le nom du membre et le nom de son mandataire peut être transmis à l'adresse [ch@arly.ch](mailto:ch@arly.ch)